

Envoyé en préfecture le 05/04/2016 . Acte n° 2016-469 . Reçu en préfecture le 05/04/2016

540

Affiché le

D 081-288100019-20160331-2016 462SL-AI

Service gestion des voiontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en qualité de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère classe Adrien BEILLARD du CIS DOURGNE Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 7 mars 2016.

VU l'avis favorable du comité de centre de DOURGNE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE:

Article 1et : Le sapeur 1ère classe Adrien BEILLARD, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de DOURGNE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2016.

Article 2: M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

3 1 MARS 2016

Le président du conseil d'administration

du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.